

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021**  
**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE**  
**MERCREDI 26 MAI 2021 A 20 H 00 A LA SALLE**  
**MULTIACTIVITES D'ARLANC**

\*\*\*\*\*

Date de la Convocation : 19 mai 2021

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, BICAN, CHAUTARD, CHRISTOPHE, CLADIERE, DELAYRE, FORCE, GALAND, VERNET, Mmes BARD, BARTHOMEUF, BLANCHETON, DE LAENDER, DEMATHIEU, FAVIER, PUMAIN, PRUNIER, SOULIER.

Conseillers absents excusés : Mr COMPTE.

Secrétaire de séance : Mme BLANCHETON Raphaële.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du lundi 12 avril 2021, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

DCM N°2021-04-01

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT DE**  
**L'ECOLE PUBLIQUE D'AMBERT - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Monsieur le Maire rappelle que l'adoption de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1986 modifiée, a fixé le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

La commune d'Ambert, en application de la législation en vigueur vient de saisir notre commune, afin qu'elle participe aux frais de fonctionnement de ses écoles, pour un montant de 2 768.94 € pour trois enfants.

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Prend acte et charge Monsieur le Maire de régler la somme de 2 768.94 € à la commune d'Ambert.

DCM N°2021-04-02

**CREATION DE POSTES**

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, afin de pouvoir assurer l'entretien à l'école publique et à l'Espace santé :

- La création d'un poste non permanent d'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 à temps partiel, contrat de 20 heures hebdomadaire sur un an, Cadre d'emploi, adjoint technique territorial, échelon 1, indice brut 354, indice majoré 332.

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021**

Décide, afin de pouvoir assurer l'entretien des espaces verts :

- La création d'un poste non permanent d'agent technique du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2021 à temps complet, contrat de 35 heures hebdomadaire sur six mois. Contrat PEC : Parcours Emploi Compétence.

Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2021-04-03

**BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN CREANCES**  
**ETEINTES**

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que le comptable public n'a pas pu recouvrer des titres émis en 2012 et 2013, pour un montant total de 245.74 €, correspondant aux factures d'assainissement adressées à Monsieur BOURSIER Olivier au motif d'irrecouvrabilité suivant :

- Créances éteintes suite à la clôture pour insuffisance d'actif prononcée par le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand le 08/10/2014.

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du maire, et après en avoir délibéré,

Décide les admissions en créances éteintes susmentionnées au nom de Monsieur BOURSIER Olivier pour la somme de 245.74 €.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2021-04-04

**BUDGET EAU -ADMISSIONS EN CREANCE ETEINTES**

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que le comptable public n'a pas pu recouvrer des titres émis en 2012 et 2013, pour un montant total de 602.50 €, correspondant aux factures d'eau adressées à Monsieur BOURSIER Olivier au motif d'irrecouvrabilité suivant :

- Créances éteintes suite à la clôture pour insuffisance d'actif prononcée par le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand le 08/10/2014.

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du maire, et après en avoir délibéré,

Décide les admissions en créances éteintes susmentionnées au nom de Monsieur BOURSIER Olivier pour la somme de 602.50 €.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021**

DCM N°2021-04-05

**MARCHE PUBLIC DE VOIRIE – PROGRAMME 2021**

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le Conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du Conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 28/04/2021 pour les travaux de voirie,

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant :

- Marché public pour les travaux de voirie  
Entreprise retenue : Eurovia DALA, 222 avenue Jean Mermoz, 63039 Clermont-Ferrand Cedex 2  
Montant du marché : 179 937 € H.T

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2021-04-06

**AVENANT AU LOT N°12 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE L'ESPACE SANTE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune procède à des travaux de construction d'un Espace santé situé au niveau de la rue du 19 mars 1962 et de la rue du docteur Sabaterie. L'opportunité apparaît d'effectuer des travaux complémentaires non prévus au marché, pour compléter le résultat final. Il s'agit du garde corps thermolaqués sur la descente des garages pour 4 299.75€ HT. En revanche il y a des travaux en moins pour 2 240 € HT (grilles de ventilation 30/30, grilles de ventilation 20/20, porte métallique CF 1h, trappe accès vide sanitaire). Il est donc proposé un avenant au lot n°12 : « Serrurerie », attribué à l'entreprise SARL PROMETAL, 630 Route du Puy, 63600 Ambert. Cet avenant serait conclu pour un montant de 2 059.75 € HT.

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 19/07/2019 pour les travaux de construction de l'Espace santé,

Vu la délibération du 07/08/2019 attribuant le lot n°12 « Serrurerie », à l'entreprise SARL PROMETAL, 630 Route du Puy, 63600 Ambert, pour un montant du marché de 16 790 € H.T.

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021**

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'accepter l'avenant pour le lot n°12 « Serrurerie », tel que susmentionné, pour un montant de 2 059.75 € HT.

Précise que le montant du marché du lot n°12 s'élève donc dorénavant à 18 849.75 € H.T.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2021-04-07

**AVENANT AU LOT N°7 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE  
L'ESPACE SANTE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune procède à des travaux de construction d'un Espace santé situé au niveau de la rue du 19 mars 1962 et de la rue du docteur Sabaterie. L'opportunité apparaît d'effectuer des travaux complémentaires non prévus au marché, pour compléter le résultat final. Il s'agit du lettrage « maison de santé » sur l'auvent et la fourniture et pose de films dépolis sur des fenêtres pour 6 000 € HT. En revanche il y a des travaux en moins pour 6 690.61 € HT. Il s'agit des angles tôles non réalisés coté garage, des stores remplacés par des films opaques, l'habillage lisse des murs extérieurs et la fourniture et pose d'entrées d'air. Il est donc proposé un avenant au lot n°7 : Menuiserie extérieure Aluminium, attribué à l'entreprise SARL PROMETAL, 630 Route du Puy, 63600 Ambert. Cet avenant serait conclu pour un montant de – 690.61 € HT.

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 19/07/2019 pour les travaux de construction de l'Espace santé,

Vu la délibération du 07/08/2019 attribuant le lot n°7 « Menuiserie extérieure Aluminium », à l'entreprise SARL PROMETAL, 630 Route du Puy, 63600 Ambert, pour un montant du marché de 50 085.26 € H.T.

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'accepter l'avenant pour le lot n°7 « Menuiserie extérieure Aluminium », tel que susmentionné, pour un montant de – 690.61 € HT.

Précise que le montant du marché du lot n°7 s'élève donc dorénavant à 51 809.39 € H.T.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021**

DCM N°2021-04-08

**MUSEE DE LA DENTELLE – BOUTIQUE -COMPLEMENTS TARIFS**  
**2021**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de fixer la liste des nouveaux objets en vente à la boutique du Musée de la Dentelle.

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Décide de fixer la liste des nouveaux objets en vente à la boutique comme suit :

<b>Objets</b>	<b>Prix de vente</b>
Bijoux en dentelle or et argent	50 €
Grands foulards en soie	120 €
Petits foulards en soie	65 €

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

➤ Mr BICAN et Mme DE LAENDER ont fait un point sur l'événement « j'aime ma ville, je la nettoie » qui s'est déroulé le 22 mai 2021. Une expérience très positive et une potentielle reprogrammation de l'opération.

Clôture de la séance comportant 8 décisions

La séance est levée à 21 h 00

DCM N°2021-04-01	PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE D'AMBERT - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021
DCM N°2021-04-02	CREATION DE POSTES
DCM N°2021-04-03	BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES
DCM N°2021-04-04	BUDGET EAU -ADMISSIONS EN CREANCE ETEINTES
DCM N°2021-04-05	MARCHE PUBLIC DE VOIRIE – PROGRAMME 2021
DCM N°2021-04-06	AVENANT AU LOT N°12 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE L'ESPACE SANTE
DCM N°2021-04-07	AVENANT AU LOT N°7 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE L'ESPACE SANTE